



## Déficit en DPD

Dépistage obligatoire du déficit en DPD (enzyme dihydropyrimidine deshydrogénase) avant administration d'une chimiothérapie à base de fluoropyrimidines **capécitabine (XELODA® et génériques) et 5-Fluorouracile (5-FU)**



**Eviter certaines toxicités sévères** chez les patients déficitaires en DPD, en leur proposant un **ajustement de la posologie initiale** des fluoropyrimidines, sans pour autant impacter l'efficacité du traitement, voire un traitement alternatif en cas de déficit complet.



## PATIENTS CONCERNÉS

- Patients **avant 1ère dispensation** d'une chimiothérapie comportant une fluoropyrimidine
- Patients n'ayant pas pu bénéficier d'un dépistage pré thérapeutique, **en cas de toxicité sévère, avant réintroduction de la fluoropyrimidine**



## MÉDICAMENTS CONCERNÉS

- Spécialités pharmaceutiques contenant
- de la capécitabine (**XELODA®, CAPECITABINE génériques®**)
  - du 5-FU (**FLUOROURACILE génériques®**)



- Lors de la **Réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP)** : intégration de la recherche systématique du déficit en DPD par dosage de l'**uracilémie** demandée par le médecin prescripteur



- **Actualisation des protocoles de chimiothérapies** : intégrer la nécessité de réaliser le dosage de l'uracilémie (réalisé une seule fois)



- **Information du patient** de la mesure de l'uracilémie : prise de sang à réaliser rapidement afin que le clinicien obtienne rapidement les résultats au plus tard dans les 7 à 10 j

*Acte inscrit à la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance Maladie (code acte : 0500, cotation B120)*

- **Respect des conditions** pré-analytiques et de la technique de dosages recommandées
  - Prélèvement sanguin : tube sans gel séparateur et avec anticoagulant
  - à conserver jusqu'à 1h30 à température ambiante et jusqu'à 4h à +4°C



- Mesure de l'uracilémie :

**≥ 150 ng/ml : valeur évocatrice d'un déficit complet en DPD**



- risque de toxicité très sévère aux fluoropyrimidines.
- ✓ **Contre-indication du traitement par fluoropyrimidines.**

**≥ 16 ng/ml et <150 ng/ml : valeur évocatrice d'un déficit partiel en DPD**



- augmentation du risque de toxicité sévère lorsque l'uracilémie augmente
- ✓ **Adaptation de la posologie initiale des fluoropyrimidines** en fonction du niveau d'uracilémie mesuré, du protocole de chimiothérapie envisagé et des critères physiopathologiques du patient.



- Inscription de la mention « **Résultats uracilémie pris en compte** » sur chaque prescription avec si possible la date de réalisation du dépistage



- **Vérification lors de la dispensation par le pharmacien** de médicaments contenant du 5-FU ou capécitabine de la réalisation de l'uracilémie et de la prise en compte du résultat par le prescripteur

- **Transmission de l'information :**

- lors de transfert, à l'autre établissement
- Lors de retour à domicile, au médecin traitant et au patient



- **Vérification lors de l'administration par l'infirmier** de la réalisation de l'uracilémie et de la prise en compte du résultat par le prescripteur

- **Déclaration de tout évènement indésirable sur le [portail national de signalement](#)**

## Sources :

Note d'information du Ministère des Solidarités et de la Santé n° DGS/PP2/DGOS/PF2/PF4 du 19/03/2019  
Recommandations HAS et INCa, décembre 2018, Recherche de déficit en DPD en vue de prévenir certaines toxicités sévères survenant sous traitement comportant des fluoropyrimidines